

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX LE 17 mars (17/03/2022)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie DUPONT, M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ETAIENT REPRESENTES :

M. Jérôme POUGNAND (représenté par Luc PORTES), **Adjoint**,

Mme CAZORLA, (représentée par Romain LOPEZ), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Mme Claudine MATALA), **Conseillers Municipaux**

Monsieur POMAREDE est nommé secrétaire de séance

11 – 17 mars 2022

**11. Convention de partenariat pour la stérilisation et l'identification des chats errants à intervenir avec l'association « Les Amis de Kâli » - campagne 2022**

Rapporteur : Jessie COTINET

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les articles L.211-27 et R.211-12 du Code Rural et de la Pêche maritime,

**Considérant** la recrudescence de chats errants sur le territoire de la commune,

**Considérant** que pour réguler cette population féline, il convient de renouveler la campagne de stérilisation et d'identification pour l'année 2022,

**Considérant** que l'association « Les Amis de Kâli » est un partenaire de la Fondation 30 Millions d'Amis dans les campagnes de stérilisation et d'identification des chats errants,

**Considérant** que l'Association « Les Amis de Kâli » a soumis à la Ville une convention de partenariat pour la stérilisation et l'identification des chats errants,

Après en avoir donné lecture, Monsieur Le Maire soumet au vote de l'Assemblée délibérante les termes de la convention à intervenir avec l'Association « Les Amis de Kâli ».

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
à l'unanimité**

**APPROUVE** les termes de la convention de stérilisation et d'identification des chats errants à intervenir avec l'Association « Les Amis de Kâli »,

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à revêtir de sa signature ladite convention et tout document y afférent,

**AUTORISE** le versement d'une participation financière à l'Association « Les Amis de Kâli » sous forme de subvention pour un montant total de 2.000 €, pour l'année 2022,

**DIT** que la présente convention se substitue à la convention votée en 2021.

Pour copie conforme

Moissac le 18 mars 2022

Le Maire



Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :